

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B5 N° 23-082
7.10 Finances locales - Divers

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Florence JOUANNEAU, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
M. Rémi PUISSEGUR RIPET à M. Ivica JOVIC
M. Raoul LIMA procuration à M. Olivier ECHARD
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Franck BUNEL procuration à M. Didier DIROL

Absente

Mme Sofia RAFAÏ

Monsieur Didier DIROL est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

08/12/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 24

Votants 28

DATE D'AFFICHAGE :

08/12/2023

OBJET : « CONVENTION DE MANDAT AVEC LA POSTE POUR LA GESTION FINANCIERE DE L'ESPACE COWORKING ET DE LA SALLE EVENEMENTIELLE D'ENTREPRISE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la commune d'Épône du 28 septembre 2022 actant la création de la « Place des services » en partenariat avec le groupe la Poste ;

Vu la délibération de la commune d'Épône du 14 décembre 2023 actant le règlement intérieur de la Place des services, avec notamment les modalités de gestion de l'espace coworking ;

Vu la délibération de la commune d'Épône du 14 décembre 2023 fixant les tarifs de l'espace coworking, et de la salle événementielle ;

2023/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 14/12/2023 – Délibération B5 N° 23-082
7.10 Finances locales - Divers

Considérant l'objectif d'offrir aux usagers un espace d'accueil, de services, et de proximité, et qui participera à la redynamisation du centre-ville, en offrant une solution multi servicielle à destination de ses habitants ;

Considérant que le mandat confié par la commune au tiers-mandataire la Poste, consiste en l'encaissement des droits correspondants à l'utilisation de l'espace de coworking et de la salle événementielle ;

Considérant l'avis favorable du 13 novembre 2023 du Comptable Public ;

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du territoire, Mobilité Vie économique et Espace verts, consultée le 28 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe LEFEVRE Conseiller municipal délégué à la Vie économique et Mobilité.

Après en avoir délibéré, à l'Unanimité, (28 Voix Pour),

1. **Valide** la signature d'une convention de mandat avec le groupe la Poste pour la gestion financière de l'espace coworking et de la salle événementielle ; le règlement d'intérieur de l'Espace de travail Coworking
2. **Délègue** à monsieur le Maire, la conclusion de ladite convention avec le groupe La Poste ;
3. **Précise** que la délibération sera adressée à :
 - La Préfecture de Versailles,
 - Au Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPONE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte
Transmis au Préfet des Yvelines
Le **19 JAN. 2024**
Et publié/affiché le **19 JAN. 2024**

Didier DIROL
Secrétaire de séance

